



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 05 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/117

Date Convocation 29/05/2026	Le 5 Juin Deux Mille Vingt Six à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 29/05/2026	PRESENTS 23 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Christine LE BRIS ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Alain MOUSNIER ; Laure BARAULT ; Gaëlle CHAPUT ; Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	PROCURATIONS 2 : Yannick RIVALIN a donné procuration à Patrice BERNARD ; Maryline SAUVADET a donné procuration à Nathalie BARBOTIN
- en exercice 27	ABSENTS 2 : Manon PLESSIS ; Cyril TARAUD
- présents 23	SECRETAIRE : Camille DECONINCK
- procuration 02	
- absents 02	

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EP) DE VENDEE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'Etablissement public foncier (EPF) de la Vendée a été créé par décret du Premier ministre en date du 18 mai 2010. Un décret du 29 décembre 2014 (n° 2014-1729) a modifié les statuts de l'EPF pour tenir compte des évolutions résultants de la loi ALUR.

L'EPF est administré par un conseil d'administration de 16 membres dotés chacun d'un suppléant parmi lesquels figurent 4 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des communes non membres de ces établissements.

Ces représentants sont désignés par une assemblée composée des présidents des établissements publics de coopération intercommunale et des maires des communes non membres de ces établissements (art. L321-9 du Code de l'Urbanisme).

Aussi, il est demandé de désigner un représentant de la Commune.

Est candidat : M. Patrice BERNARD

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (25 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSENCE) :

- ♦ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ♦ **DÉSIGNE** M Patrice BERNARD en tant que représentant de la Commune de l'Ile d'Yeu auprès de l'assemblée de l'EPF de la Vendée,
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour en savoir plus : <https://www.epf-vendee.fr/>

L'Ile d'Yeu, le 10 Juin 2026

Camille Durinck
Secrétaire de séance



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD

